



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

REGLEMENTAIRES

DE LA COMMUNE DE SAINT GREGOIRE

N° 2022-01

1^{ère} partie : DELIBERATIONS DU CONSEIL

2^{ème} partie : DECISIONS PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS DU CONSEIL

3^{ème} partie : ARRETES PRIS EN VERTU DES POUVOIRS PROPRES DU MAIRE

Janvier 2022

Date d'édition du recueil : 02/02/2022

Les articles L. 2121-24 et R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales font obligation aux communes de plus de 3 500 habitants de créer un Recueil des Actes Administratifs.

Le présent Recueil comporte les dispositifs des actes à caractère réglementaire adoptés par la commune (délibérations du Conseil, décisions du Maire statuant par délégation du Conseil, etc...)

Le texte intégral des décisions peut être consulté en Mairie :

Hôtel de Ville
35 762 Saint Grégoire

Du lundi au vendredi aux heures d'ouverture des services

De surcroît, les actes qui figurent au présent recueil peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Saint Grégoire, à l'adresse suivante :

<http://www.saint-gregoire.fr/>

(Menu « Citoyenneté », « Les Délibérations »)

Sommaire

Délibérations du Conseil	Pages 4 à 11
Décisions du Maire statuant par délégation du Conseil (art. L. 2122-22 du CGCT)	Pages 12 à 13
Arrêtés pris en vertu des pouvoirs propres du Maire	Pages 14 à 17

1ère partie

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2022

Les délibérations ont été :

Transmises en Préfecture	26/01/2022
Reçues en Préfecture	26/01/2022
Certifiées exécutoires	26/01/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre janvier, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de Pierre BRETEAU, Maire.

Etaient présents :

Pierre BRETEAU, Laëtitia REMOISSENET, Éric DU MOTTAY, Liliane VINET, Nathalie LE GRAET-GALLON, Jean-Yves GUYOT, Yves BIGOT, Jean-Louis BATAILLÉ, Jean-Claude JUGDÉ, Christine DUCIEL, Philippe CHUBERRE, Florence BENOIST, Jean-Christophe MÉLÉARD, Jacques GREIVELDINGER, Delphine AMELOT, Guillaume DE VERGIE, Frédérique ROUXEL, Émeline ROUX, Anca BABES, Anne-Cécile GAUTHIER, Flavie PLURIAU, Mélanie SIMON,, Laurène DELISLE, Matthieu DEFRANCE , ROMAIN MARINI

Absents excusés :

Christian MOREL (Mandataire Jean-Yves GUYOT) ,Nathalie PASQUET (MANDATAIRE YVES BIGOT), MAXIME GALLIER (MANDATAIRE PIERRE BRETEAU),MYRIAM DELAUNAY(MANDATAIRE PHILIPPE CHUBERRE) .

Yves BIGOT a été nommé(e) secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 17 janvier 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

N° V_DEL_2022_0001 FINANCES LOCALES - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2312-1, L 3312-1, L 4312-1, et L 5211-26,

VU la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 06 février 1992 qui impose aux communes de 3.500 habitants et plus la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur la situation financière de la commune (budget principal et budgets annexes),

VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107,

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

CONSIDÉRANT qu'aux termes de ces articles, un Rapport d'Orientation Budgétaire doit être organisé dans les communes de plus de 10 000 habitants,

Chers collègues,

En application des dispositions énumérées ci-dessus, il vous est proposé, au travers de ce Rapport d'Orientation Budgétaire :

- de dresser les perspectives macro-économiques pour 2022 et de présenter la Loi de Finances 2022 ;
- d'estimer les impacts prévisibles de ce contexte sur le budget de la commune de Saint Grégoire ;
- de fixer les principales orientations du budget primitif 2022 de la commune de Saint-Grégoire ;
- de présenter les engagements pluriannuels de la commune et la structure de la dette.

Le Conseil Municipal, après débat, DECIDE :

1° de PRENDRE ACTE, par un vote, de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 (document complet joint en annexe à la présente délibération).

LE

CONSEIL

PREND

ACTE

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que le budget de l'EPL "Saison culturelle" est composé en majeure partie d'une subvention communale,

CONSIDÉRANT que l'EPL "Saison culturelle" doit faire face à toutes ses dépenses obligatoires, particulièrement les salaires.

Chers collègues,

Au titre de l'exercice 2022, il vous est proposé de procéder au versement d'un acompte de subvention au profit de l'EPL "Saison Culturelle", afin de couvrir ses dépenses de fonctionnement, notamment ses dépenses obligatoires telles les salaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

1°/ D'ACTER le versement d'une subvention de 80 000 euros à l'EPL "Saison Culturelle" de Saint-Grégoire

2°/ D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à verser ladite somme à l'EPL « Saison Culturelle" de Saint-Grégoire

VOTE :

UNANIMITE

VU l'avis de la Direction régionale des finances publiques en date du 1er avril 2021,

Chers collègues,

En date du 31 Janvier 2014, la Commune a acquis par voie de préemption la maison d'habitation située 13 rue Alphonse Milon.

Depuis cette date, le bien est mis à disposition de l'association TABGHA SOLIDARITE qui œuvre en faveur des plus fragiles et mène des actions de solidarité pour l'organisation de l'accueil de familles réfugiées, et leur accompagnement au quotidien durant cet accueil.

La convention arrivant à son terme, l'association a libéré ce logement au 31 octobre 2021.

La SCI MDG, représentée par M. RADANOVIC, dont le siège est basé à Rennes (28 rue de Nemours) s'était portée acquéreur d'un autre local de la rue Alphonse Milon, pour lequel la vente n'a pas abouti.

Considérant que dans le cadre de la requalification prochaine du Centre Commercial la Forge et des travaux et études visant à renforcer le cœur ancien, le développement commercial de l'axe la Forge / Milon / Poste / Mairie, constitue un enjeu primordial du développement urbain de la Commune pour les années à venir, la Commune s'était engagée à lui repropose un local dans le centre-ville.

Il est donc aujourd'hui proposé de vendre la maison située 13 rue Alphonse Milon au profit de la SCI MDG, dont le détail parcellaire est le suivant :

Références cadastrales	Surface
AP 201	199 m ²
AP 204	37 m ²
TOTAL	236 m²

PACTE DE PREFERENCE

Il est convenu entre les parties que l'acte contiendra un pacte de préférence au profit du vendeur. Dans le cas où il se déciderait à vendre l'immeuble désigné ci-dessus, l'acquéreur déclara s'engager pour une durée de TRENTE (30) ans, à compter du jour de la signature de l'acte, envers la Commune de Saint-Grégoire à lui donner la préférence sur tout amateur ou acquéreur qui se présenterait à elle.

En conséquence, l'acquéreur devra, par l'intermédiaire du notaire en charge de la vente, qu'il avisera à cette fin, au préalable faire connaître à la Commune par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le prix, les charges, les conditions et les modalités de la vente projetée, ainsi que l'identité et la qualité de la personne qui se propose d'acquérir.

Cette communication vaudra offre de vente aux prix, charges et conditions qui y seront contenues et les dispositions de l'article 159, alinéa 1er du Code Civil, seront applicables à l'offre ainsi faite.

La Commune de Saint-Grégoire disposera d'un délai de QUATRE-VINGT DIX (90) jours à compter de la réception de la LRAR, faire connaître, dans les mêmes formes, au notaire chargé de la vente, son refus ou son acceptation de l'offre aux prix, charges, conditions et modalités communiqués. Son silence équivaudra à une renonciation au droit de préférence.

DESTINATION DE L'IMMEUBLE

L'immeuble présentement vendu est aujourd'hui à destination de logement.

La Commune autorise l'acquéreur à engager les démarches administratives auprès des autorités compétences (autorisation de travaux ERP, permis de construire changement de destination et modification de façade) pour procéder au changement de destination de l'immeuble.

Il est proposé au Conseil municipal de décider de la vente au profit de la SCI MDG, des parcelles cadastrées section AP n° 201 et 204 au prix de 395 000 € (TROIS CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE EUROS) TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

1°/ DE VENDRE à la SCI MDG, les parcelles cadastrées section AP n°201 et 204, sises 13 rue Alphonse Milon, au prix de 395 000 € (TROIS CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE EUROS) TTC. █

2°/ D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire pour l'accomplissement de cette vente, ainsi que des éventuelles conventions de servitudes liées.

VOTE :

UNANIMITE

VU la délibération n°021-012 du 25 janvier 2021 relative à la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'école de musique de Saint Grégoire, Mélod'Ille

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser les aides financières et matérielles stipulées dans ladite convention,

Chers Collègues,

Dans le cadre d'une délibération du conseil municipal en date du 25 janvier 2021, une convention d'objectifs et de moyens a été signée avec Mélod'ille, l'école de musique de Saint Grégoire.

Il convient d'actualiser la valorisation des aides financières et matérielles apportées par la ville à l'association comme suit :

- Subvention globale sur projet d'un montant de : 55 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

1°/ D'AUTORISER M le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant (en annexe), à la convention d'objectifs et de moyens avec l'Ecole de Musique, Mélod'Ille

VOTE :

UNANIMITE

Nathalie LE GRAET-GALLON ne prend pas part au vote.

La séance du conseil municipal du 24 janvier 2022 est levée à 20h30.

Date d'affichage du compte-rendu : le 31 janvier 2022

**Rappel des Décisions du Maire prises
en application des articles L 2122-22 et L 2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Droit Prémption Urbain	15 décisions
Concession cimetière	7 décisions
Convention occupation précaire	1 décision

Période du 30 novembre 2021 au 03 janvier 2022

Thème de l'acte	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Libellé de l'acte
URBANISME	V_DC_2022_007	03/01/2022	Décision de non prémption - 4 6 8 10 rue du Halage
URBANISME	V_DC_2022_006	03/01/2022	Décision de non prémption - 1 rue de brocéliande
URBANISME	V_DC_2022_005	03/01/2022	Décision de non prémption - 6-8 allée François Bernier
URBANISME	V_DC_2022_002	03/01/2022	Décision de non prémption - 2 allée Franz Schubert
URBANISME	V_DC_2022_001	03/01/2022	Décision de non prémption - 13 allée du Haut moulin
URBANISME	V_DC_2021_208	27/12/2021	Décision de non prémption - 21 rue du Champ Sévigné
URBANISME	V_DC_2021_207	27/12/2021	Décision de non prémption - 24 rue du Champ Marqué
URBANISME	V_DC_2021_206	27/12/2021	Convention d'occupation précaire ISRAEL
LIBERTÉS PUBLIQUES POUVOIRS DE POLICE	V_DC_2021_205	09/12/2021	Concession de terrain dans le Cimetière de La Ricoquais - emplacement B/85
LIBERTÉS PUBLIQUES POUVOIRS DE POLICE	V_DC_2021_204	10/12/2021	Renouvellement -Concession de terrain dans le Cimetière de La Ricoquais- Emplacement A/06
LIBERTÉS PUBLIQUES POUVOIRS DE POLICE	V_DC_2021_203	13/12/2021	-Concession de terrain dans le Cimetière de La Ricoquais - emplacement C/26
LIBERTÉS PUBLIQUES POUVOIRS DE POLICE	V_DC_2021_202	14/12/2021	Concession de terrain dans le Cimetière de La Ricoquais - Emplacement D/33
URBANISME	V_DC_2021_201	14/12/2021	Décision de non prémption - 32 rue des Melliers
URBANISME	V_DC_2021_200	20/12/2021	Décision de non prémption - espace performance
LIBERTÉS PUBLIQUES POUVOIRS DE POLICE	V_DC_2021_199	07/12/2021	Renouvellement de terrain dans le Cimetière de La Ricoquais - emplacement C/88
URBANISME	V_DC_2021_198	06/12/2021	Décision de non prémption - 12 allée du Léon
URBANISME	V_DC_2021_197	06/12/2021	Décision de non prémption - 9 rue du Blavet
URBANISME	V_DC_2021_196	06/12/2021	Décision de non prémption - 12 rue d'Estienne d'Orves
URBANISME	V_DC_2021_195	06/12/2021	Décision de non prémption - 29 rue du Champ Sévigné
URBANISME	V_DC_2021_194	06/12/2021	Décision de non prémption - 6 rue des Omblées
URBANISME	V_DC_2021_193	06/12/2021	Décision de non prémption - 62 rue François Mauriac
LIBERTÉS PUBLIQUES POUVOIRS	V_DC_2021_192	26/11/2021	Concession de terrain dans le cimetière du Champ Renard - Emplacement D/58

DE POLICE			
LIBERTÉS PUBLIQUES POUVOIRS DE POLICE	V_DC_2021_191	30/11/2021	Renouvellement concession de terrain dans le cimetière de la Ricoquais - Emplacement C/08

COMMANDE PUBLIQUE

Type marché	Désignation	Attributaire	Notification	Total HT
SERVICES	AMO-ZAC MULTISITE - FRANCHISSEMENT ET VOIRIE ASSOCIEES	ARTELIA - 44815 ST HERBLAIN	14/01/2022	89,550.00 €

3^{ème} partie

ARRETES DU MAIRE EN VERTU DE SES POUVOIRS PROPRES

Le texte intégral des arrêtés du Maire pris en vertu de ses pouvoirs propres est consultable en mairie.

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Thème de l'acte	Libellé de l'acte	Titre de l'acte
V_AR_2022_022	20/01/2022	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	Autorisation de stationnement pour déménagement	rue de Brocéliande 05-02-22
V_AR_2022_021	18/01/2022	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	Réglementation temporaire interdiction des terrains de football en herbe	Terrain d'honneur en herbe et terrain B en herbe du 17-01 au 30-01-22
V_AR_2022_020	18/01/2022	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	Réglementation circulation et stationnement pour travaux	rue Paul-Émile Victor du 07-02 au 18-02-22
V_AR_2022_019	17/01/2022	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	Réglementation circulation et stationnement pour travaux	avenue de la Libération du 31-01 au 11-02-22
V_AR_2022_018	17/01/2022	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	Réglementation circulation et stationnement pour travaux	rue Paul-Émile Victor du 31-01 au 11-02-22
V_AR_2022_017	14/01/2022	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	Arrêté d'occupation du domaine public - ET LA MARMITE D'OLIVIER - au titre de l'année 2022	
V_AR_2022_016	13/01/2022	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	Réglementation circulation et stationnement pour travaux	allée du Stade du 07 au 18-02-22
V_AR_2022_015	13/01/2022	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	Réglementation circulation et stationnement pour travaux	rue du Général de Gaulle du 17 au 20-01-22
V_AR_2022_014	13/01/2022	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	Courses Métropolitaines 2022	Courses pédestres les Métropolitaines-SAINT GREGOIRE- le 23-01-22
V_AR_2022_013	13/01/2022	FONCTION PUBLIQUE	Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) Partie Complément Indemnitare Annuel Fixation des critères d'évaluation annuels – Année 2021	Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Partie Complément Indemnitare Annuel (CIA)– Fixation des critères d'évaluation annuels – Année 2021
V_AR_2022_012	13/01/2022	FONCTION PUBLIQUE	Régime indemnitare Police municipale Partie Prime Performance Annuelle (PPA) - Fixation critères évaluation Annuelle – ANNÉE 2021	
V_AR_2022_011	12/01/2022	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	Autorisation de stationnement pour déménagement	rue du Halage 05-02-22
V_AR_2022_010	11/01/2022	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	Réglementation circulation et stationnement pour travaux	Allée des Jardins du 24-01 au 04-02-22

V_AR_2022_009	11/01/2022	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	Autorisation de stationnement pour déménagement	rue de Brocéliande 15-01-22
V_AR_2022_008	10/01/2022	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	Autorisation et réglementation	Extinction éclairage public sur le territoire de la commune
V_AR_2022_007	07/01/2022	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	Réglementation circulation et stationnement pour travaux	rue Champ Sévigné du 10-01 au 14-01-22
V_AR_2022_006	06/01/2022	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	Autorisation de stationnement pour déménagement	rue du Halage 25-01-22
V_AR_2022_005	06/01/2022	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	Réglementation circulation et stationnement pour travaux	Diverses voies de la commune Télécoms
V_AR_2022_004	06/01/2022	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	Réglementation circulation et stationnement pour travaux	Diverses voies de la commune Véolia RM du 17-01-22 au 16- 01-23
V_AR_2022_003	06/01/2022	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	Réglementation circulation et stationnement pour travaux	diverses voies de la commune Régie RM du 17-01-22 au 16- 01-23
V_AR_2022_002	05/01/2022	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	Réglementation circulation et stationnement pour travaux	Diverses voies de la commune du 17-01-22 au 16-01-23
V_AR_2022_001	04/01/2022	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	Réglementation temporaire interdiction des terrains de football en herbe	Terrain d'honneur en herbe et terrain B en herbe du 04 au 16- 01-22
V_AR_2021_395	31/12/2021	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	réglementation circulation et stationnement au droit des chantiers	JOURDANIERE du 01-01-22 au 31-01-22
V_AR_2021_394	31/12/2021	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	réglementation circulation et stationnement au droit des chantiers	commune Saint-Grégoire du 01- 01-22 au 31-01-22
V_AR_2021_393	31/12/2021	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	Arrêté autorisant l'ouverture au public - CRECHE BABILOU	
V_AR_2021_392	30/12/2021	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	réglementation circulation et stationnement au droit des chantiers	ID VERDE du 01-01-22 au 31- 01-22
V_AR_2021_391	30/12/2021	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	réglementation circulation et stationnement au droit des chantiers	LEQUERTIER du 01-01-22 au 31-01-22
V_AR_2021_390	30/12/2021	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	Autorisation de stationnement pour déménagement	rue du Pressoir Godier 08-01-22
V_AR_2021_389	30/12/2021	LIBERTES PUBLIQUES ET	Réglementation circulation et stationnement pour travaux	Bd de la Robiquette du 15-02 au 30-04-22

		POUVOIRS DE POLICE		
V_AR_2021_388	21/12/2021	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	Arrêté autorisant les ouvertures dominicales des Commerces de détails au titre de l'année 2022	
V_AR_2021_387	21/12/2021	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	Arrêté autorisant les ouvertures dominicales des concessions automobiles au titre de l'année 2022	
V_AR_2021_386	21/12/2021	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	Arrêté d'occupation du domaine public - Ets 2M FRUITS - au titre de l'année 2022	
V_AR_2021_385	21/12/2021	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	Occupation du domaine public pour travaux	rue du Pressoir Godier du 13- 12-21 au 31-03-2022